

## DÉLIBÉRATION N°DL20220199 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND BASKET VALLÉE DU GIER**

**M. Axel DUGUA** expose ce qui suit :

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 impose la rédaction d'une convention d'objectifs entre une collectivité et une association quand le montant de la subvention proposée est supérieur à 23 000 € (mise à disposition de personnel inclus).

La convention liant la ville de Saint-Chamond à l'association Saint-Chamond Basket Vallée du Gier (SCBVG), est arrivée à son terme le 30 septembre 2022.

Il est donc proposé de procéder à son renouvellement, mais également d'en rédiger une nouvelle qui fera l'objet d'une autre délibération afin de prendre en compte les changements de statuts qui ont eu lieu avec la création de deux entités : d'une part, l'association Saint-Chamond Basket Vallée du Gier et d'autre part, la SAS SCBVG.

Le montant de la subvention proposée pour soutenir l'association Saint-Chamond Basket Vallée du Gier dans la réalisation de ses objectifs est de 60 000 €.

Ce montant pourra être modifié en 2023 en fonction de la réalisation des objectifs fixés et plus particulièrement selon les résultats sportifs de l'équipe fanion du club.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions                    Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Saint-Chamond Basket Vallée du Gier, jusqu'au 30 septembre 2023,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant,
- **d'autoriser** le versement de la subvention à l'attributaire selon les modalités prévues dans la convention,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2023, sous réserve du vote du budget primitif 2023.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 19 décembre 2022*